

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2025-006/PR/MJC approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2025 et le Budget Prévisionnel rectificatif 2024 de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Culture.

n° 2025-006/PR/MJC

Ministère
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Date de publication
4 février 2025

Numéro JO
n° 01 du 15/01/2025

Date du numéro
15 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 92

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°56/AN/19/8ème L du 23 juillet 2023 portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs

VU La Loi n°139/AN/21/8ème L du 16 janvier 2022 relative à la restructuration des Etablissements Publics Administratifs

VU La Loi n°162/AN/21 /8ème L du 21 juillet 2022 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de la Culture

VU La Loi n°173/AN/22/8ème L du 02 janvier 2023 portant création d'un Etablissement Public Administratif à caractère artistique et culture dénommé "Agence Nationale pour la Promotion de la Culture"

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Décret n°2023-142/PRE/MJC du 5 juin 2023 portant organisation et fonctionnement de l'Etablissement Public Administratif à caractère Artistique et Culturel dénommé "Agence Nationale pour la Promotion de la Culture"

VU Le Décret n°2023-199/PRE/MJC du 20 Juillet 2023 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Culture

VU Le Procès-verbal de la réunion du jeudi 28 novembre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion de la culture

SUR Proposition de la Ministre de la Jeunesse et de la Culture. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Décembre 2024.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2025 de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Culture qui s'élève à

– En charges à la somme de 171 779 499 FDJ – En produits à la somme de 171 779 449 FDJ

Article 2

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel Rectificatif 2024 de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Culture qui s'élève à

– En charges à la somme de 176 165 499 FDJ – En produits à la somme de 176 165 449 FDJ

Fait à Djibouti, le 05 Janvier 2025

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH